

Communauté de communes Dronne et Belle

Juin 2018

N°6



LE POINT SUR RÉFORME 2019
DE LA TAXE DE SÉJOUR



BUDGETS 2018



Promouvoir la
gestion durable
de la forêt

Communauté de communes Dronne et Belle, ZAE Pierre Levée- 24 310 Brantôme en Périgord

TOUTE L'ACTUALITÉ EN CONTINU SUR :
www.dronneetbelle.fr | www.facebook.com/dronneetbelle

Le mot du Président

Jean-Paul COUVY



« En application de la loi NOTRE et suite à la création des deux communes nouvelles Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord le nombre de délégués communautaires est passé de 47 à 37 membres. »

Tout d'abord, avant de parler de nouveau des contraintes budgétaires de votre communauté de communes, je voudrais aborder sa nouvelle gouvernance suite à la démission de Monsieur le Maire de Condat-sur-Trincou, Francis Thomas. En application de la loi NOTRE du 7 août 2015 et suite à la création des deux communes nouvelles Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord le nombre de délégués communautaires est passé de 47 à 37 membres. Les communes de Mareuil et Brantôme ont vu leur nombre d'élus communautaires diminuer de façon importante. Je rends hommage aux dix délégués qui ont laissé leur place. Je les remercie pour leur assiduité et leur travail au sein de la CCDB depuis le 1^{er} janvier 2014. Il est dommage que le monde rural soit de nouveau sacrifié aux dépens des métropoles et des agglomérations. Je dis attention au gigantisme des communautés de communes et des communes nouvelles. Cela se fera au détriment des zones rurales moins peuplées et peu importe la grandeur du territoire.

En ce qui concerne notre budget 2018, nous avons subi une baisse des dotations de l'ordre de 416 000 € depuis le 1^{er} janvier 2014. À cela s'est ajoutée la baisse des subventions du Département, de la Région et de l'État avec des contraintes supplémentaires. Cela nous oblige à augmenter les impôts locaux si nous voulons soutenir l'investissement de la CCDB et ceci malgré la mutualisation des services et les économies de fonctionnement réalisées.

Enfin, les deux piscines communautaires de Bourdeilles et Champagnac de Belair ne seront pas ouvertes au public à titre conservatoire et ce, jusqu'à ce que des solutions techniques et financières soient trouvées pour assurer la sécurité du public et des agents de la CCDB.

Soyez assurés que vos élus communautaires œuvrent du mieux possible pour l'intérêt général avec les contraintes imposées par la réalité du terrain.

Le Président
Jean-Paul COUVY

2019 : LE POINT SUR la NOUVELLE RÉFORME de la TAXE DE SÉJOUR

avec Julie Martinet, directrice de l'Office de Tourisme **PÉRIGORD Dronne Belle**



Julie, comment se présente cette nouvelle réforme ?

La nouvelle tarification de la taxe de séjour va entrer en vigueur le **1^{er} janvier 2019** concernant les **hébergements non classés ou en cours de classement** : meublés, hôtels et villages vacances.

Le tarif de la taxe de séjour sera fixé par la communauté de communes et devra être compris entre 1% et 5% du prix HT par personne de la nuitée (dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité).

Quel sont les nouveaux tarifs ?

À ce jour, aucune décision n'a été prise par la communauté de communes Dronne et Belle. Quel que soit le taux adopté, cela représentera une hausse de la taxe de séjour payée par le client. La solution la plus simple (et la moins coûteuse) serait que les hébergements du territoire soient classés. La taxe de séjour serait donc comprise entre 0,55€ et 1,65€ suivant les structures.

Comment faire classer un meublé de tourisme ?

Pour faire classer un meublé de tourisme, vous devez contacter : **Jean-Marc LOUIS** ou **Chantal MICHEL**, du Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Dordogne, au : **05 53 35 50 46** ou **05 53 35 50 47**. Le coût d'un classement est de 150 €, et pour une durée de validité de 5 ans.

Il est important de rappeler que le classement en étoiles permet de rassurer la clientèle sur le confort de votre hébergement et vous permet également de bénéficier d'un abattement fiscal de 71%.

Pour tout renseignement, ou complément d'information vous pouvez contacter
l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle
05 53 05 80 63



LE SAVIEZ-VOUS ?

Habitants de la communauté de communes, vous pouvez visiter l'abbaye de Brantôme à tarif réduit tous les jours. Plusieurs formules sont proposées pour les visites :

GROTTES DE L'ABBAYE EN VISITE LIBRE :
4,00€ au lieu de 6,00€.

VISITE COMMENTÉE DES GROTTES DE L'ABBAYE OU DU CLOCHER :
5,50€ au lieu de 7,50€.

BILLET JUMELÉ (GROTTES DE L'ABBAYE EN VISITE LIBRE + CLOCHER EN VISITE COMMENTÉE) :
6,00€ au lieu de 9,50€.

2 VISITES COMMENTÉES (GROTTES DE L'ABBAYE ET CLOCHER) :
8,50€ au lieu de 12,50€.

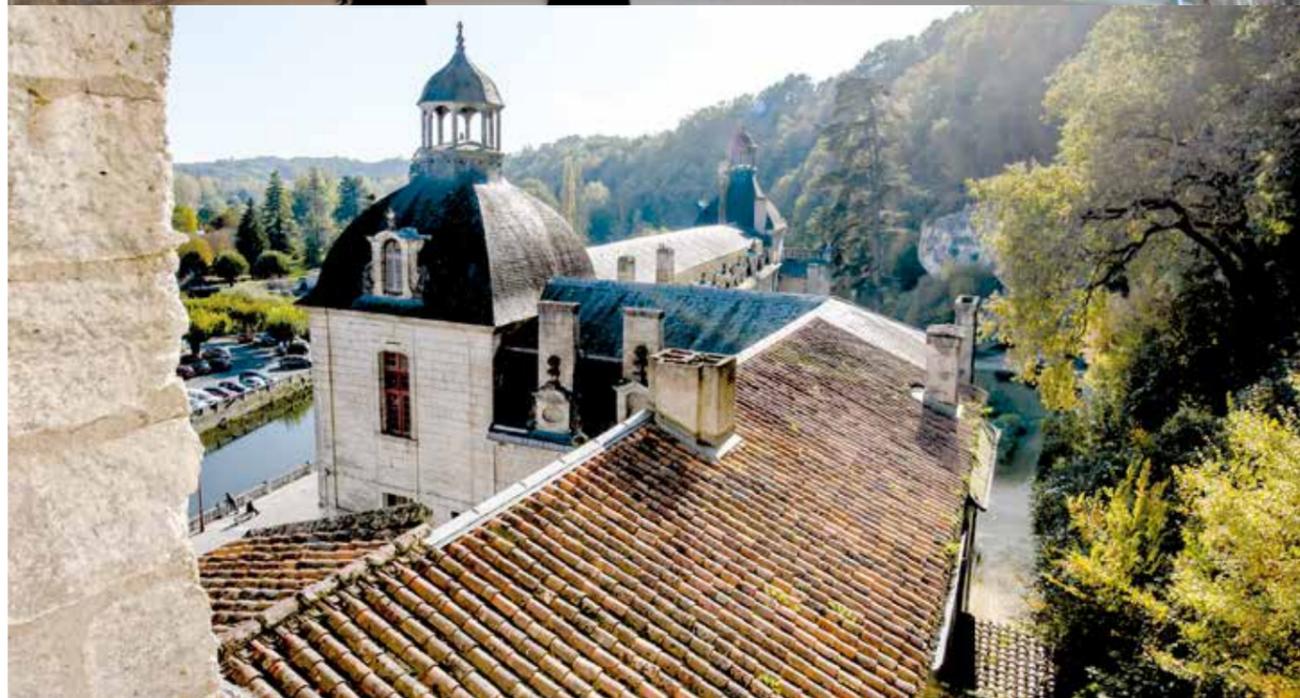
ENTRÉE GRATUITE POUR LES MOINS DE 12 ANS

Jeux pour enfants distribués gratuitement pour toute entrée adulte achetée

NOUVEAUTÉ

 **MURDER PARTY À L'ABBAYE :**
REDÉCOUVREZ L'ABBAYE, MENEZ L'ENQUÊTE ET TROUVEZ L'ASSASSIN !

12 € | 1 heure | jusqu'à 8 personnes
CHAQUE DERNIER MERCREDI DU MOIS
(réservation fortement conseillée)



BUDGETS 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	7 317 259 €	3 846 429 €	11 163 688 €
BUDGETS ANNEXES			
CULTURE-SPORT	424 814 €	127 393 €	552 207 €
ENFANCE-JEUNESSE	1 640 638 €	273 720 €	1 914 358 €
LOGEMENTS	98 759 €	228 432 €	327 191 €
MAISON DE SANTÉ	168 609 €	148 127 €	316 736 €
TOURISME	495 016 €	174 763 €	669 779 €
SPANC	154 746 €	9 607 €	164 353 €
TOTAL	10 299 841 €	4 808 471 €	15 108 312 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (HORS DETTE)

2 438 377 €



ENTRETIEN AVEC GÉRARD COMBEALBERT
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Monsieur Combealbert, avec quelles contraintes les budgets ont été constitués cette année ?

Depuis 2014, la communauté de communes (CCDB) a perdu 416 000 € de dotations de l'État. Les subventions du Département, de la Région et de l'Europe sont également en baisse. Actuellement la CCDB doit faire une pause dans le recours à l'emprunt, et les dépenses de fonctionnement doivent rester stables.

Malgré un contexte financier difficile, quels sont les grands projets maintenus ?

Depuis 2014, de grosses dépenses ont été faites en matière de voirie, d'aménagement de bourgs et d'installation de maisons médicales. Cela a obligé la CCDB à limiter les investissements à venir. Cependant deux projets structurants sont programmés pour 2018-2019 :

- La création d'une ressourcerie | 674 410 € HT
- La création d'un Pôle Enfance-Jeunesse | 1 549 000 € HT

Malheureusement, l'ouverture des piscines de Champagnac et de Bourdeilles durant la période estivale a dû être suspendue en raison de l'importance et du coût des travaux de mise en sécurité.

Quel sera l'impact de ces changements sur la fiscalité locale ?

Après une période de stabilité des taux concernant la fiscalité des ménages et des entreprises, une légère progression est prévue en 2018 :

- Taxe d'habitation 9,04% à 9,50%
- Taxe foncier bâti 2,62% à 3,00%
- Taxe foncier non bâti 12,24% à 12,86%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 24,00% à 24,50%

L'augmentation de la fiscalité propre permettra de réaliser une recette fiscale globale de 135 600 €.

De plus, des efforts en matière de dépenses de fonctionnement seront réalisés pour pallier les contributions aux divers syndicats auxquels la communauté de communes adhère.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | VOS SERVICES AU QUOTIDIEN

MAREUIL EN PÉRIGORD

◀ PÔLE ADMINISTRATIF ENFANCE-JEUNESSE ET SERVICES TECHNIQUES ▶
05.53.60.31.96

◀ OPAH-RR (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT) ▶
a.gazeau@dronneetbelle.fr
05.53.46.31.82

◀ OFFICE DE TOURISME | BUREAU D'ACCUEIL DE MAREUIL ▶
mareuil@perigord-dronne-belle.fr
05.53.05.62.41

◀ MÉDIATHÈQUE DE MAREUIL ▶
mediathequemareuil@dronneetbelle.fr
05.53.03.68.50

◀ MAISON DE SANTÉ ▶
7 rue de Fontaine - Mareuil

◀ CRÈCHE « LES GATIFLETES » ▶
s.carouge@dronneetbelle.fr
05.53.56.43.69

◀ ACCUEIL DE LOISIRS DE MAREUIL ▶
i.villeneuve@dronneetbelle.fr
05.53.60.71.46 | 06.09.56.18.71

◀ SERVICES TECHNIQUES | CENTRE TECHNIQUE DE MAREUIL ▶
05.53.60.31.96

BOURDEILLES

◀ OFFICE DE TOURISME | BUREAU D'ACCUEIL DE BOURDEILLES ▶
bourdeilles@perigord-dronne-belle.fr
05.53.05.62.43

◀ MÉDIATHÈQUE DE BOURDEILLES ▶
mediathequebourdeilles@dronneetbelle.fr
05.53.03.68.50

◀ CABINET MÉDICAL ▶
Lieu-dit le Parc - Bourdeilles

VALEUIL

◀ RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ▶
j.maziere@dronneetbelle.fr
05.53.46.65.36 | 06.84.79.31.51

BRANTÔME EN PÉRIGORD

◀ SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ▶
accueil@dronneetbelle.fr
05.53.03.83.55

◀ CIAS DRONNE ET BELLE ▶
contact@ciasdronneetbelle.fr
05.53.05.77.14

◀ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ▶
spanc@dronneetbelle.fr
05.53.35.66.29

◀ OFFICE DE TOURISME À BRANTÔME ▶
brantome@perigord-dronne-belle.fr
05.53.05.80.63

◀ BIBLIOTHÈQUE DE BRANTÔME ▶
mediathequebrantome@dronneetbelle.fr
05.53.03.68.50

◀ ACCUEIL PARENTS-ENFANTS BOUCLE D'OR ▶
05.53.05.71.17

◀ ACCUEIL DE LOISIRS DE BRANTÔME ▶
c.lochou@dronneetbelle.fr
05.53.05.83.17 | 06.49.99.08.84

◀ ACCUEIL JEUNES | SITE DE BRANTÔME ▶
ajdb24@dronneetbelle.fr
05.53.08.29.92 | 06.46.91.93.08

◀ SERVICES TECHNIQUES | CENTRE TECHNIQUE DE BRANTÔME ▶
05.53.60.31.96

◀ CABINET MÉDICAL ▶
Avenue du Docteur Devillard - Brantôme

CHAMPAGNAC DE BELAIR

◀ MÉDIATHÈQUE DE CHAMPAGNAC ▶
mediathequechampagnac@dronneetbelle.fr
05.53.03.68.50

◀ ACCUEIL JEUNES | SITE DE CHAMPAGNAC ▶
ajdb24@dronneetbelle.fr
05.53.54.84.00 | 06.46.91.93.08

BIRAS

◀ SERVICES TECHNIQUES | CENTRE TECHNIQUE DE BIRAS ▶
05.53.60.31.96



UN PCAET POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour garantir une pérennité du bien vivre, chaque territoire et collectivité peut être moteur dans l'élaboration d'une politique territoriale de l'énergie et dans l'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi la CCDB a décidé de mettre en place un PCAET à l'échelle de son territoire.

DÉBAT ÉOLIEN

Dans le cadre du PLUi, un débat sur l'éolien a été organisé à la communauté de communes fin novembre 2017 (compte rendu disponible sur le site Internet | rubrique PLUi).

Beaucoup de personnes sont venues y participer. Les échanges ont été parfois vifs, mais au final, tous ont salué la tenue d'un tel débat et souhaité qu'il se prolonge par une concertation plus large sur les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables (ENR) adaptées au territoire de Dronne et Belle.

QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Un Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) est un outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique d'un territoire. Il s'intègre au projet politique de développement durable de la collectivité qui le définit et le met en œuvre.

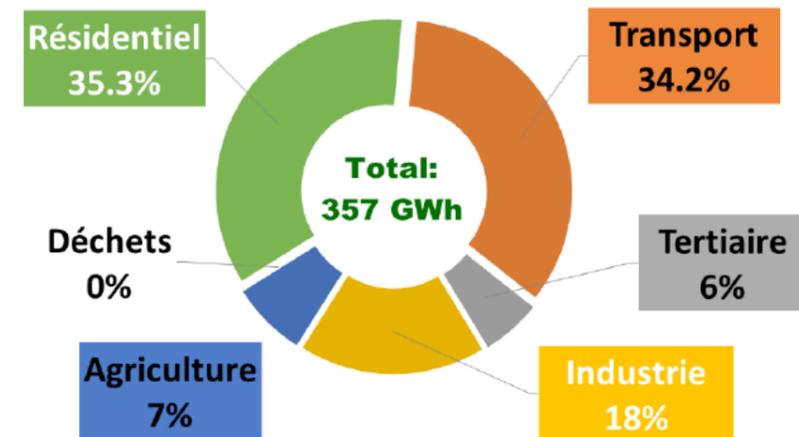
Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire, une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Un PCAET vise deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des ENR)
- l'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire.

L'atteinte de ces objectifs implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif avec une ambition : faire émerger une vision du territoire à long terme et la trajectoire pour l'atteindre.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE DRONNE ET BELLE PAR SECTEUR



357 GWh consommés chaque année

117 kt CO2 émis chaque année soit 4% du CO2 stocké sur le territoire

15% d'ENR locales

Une facture énergétique de 33 M€

LE PCAET DRONNE ET BELLE

Face au changement climatique et à la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, plusieurs questions se posent

- ▶ Quelles sont les filières économiques vulnérables ?
- ▶ Quels enjeux d'aménagement du territoire ?
- ▶ Quelle facture énergétique ?
- ▶ Quels modes de déplacement ?
- ▶ Quelle évolution des modes de vie à anticiper ?

Le PCAET Dronne et Belle devra apporter des réponses.

CHAMPS D'ACTION :

DOMAINES PRIORITAIRES :

- ▶ Transport
- ▶ Résidentiel
- ▶ Agriculture

SUJETS CLEFS POUR L'ADAPTATION :

- ▶ la ressource en eau
- ▶ la protection des populations
- ▶ l'adaptation des pratiques agricoles
- ▶ la préservation de la biodiversité

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'Ambroisie est une plante exotique envahissante. Elle est présente en Nouvelle Aquitaine et en particulier en Dordogne.

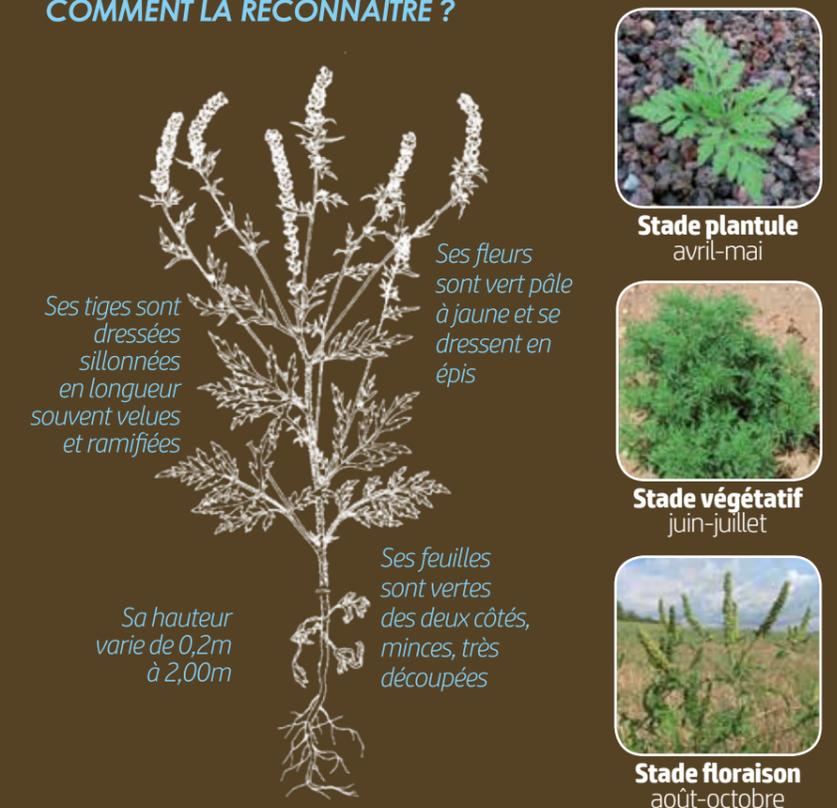
Les agents techniques du territoire de la CCDB ont pu recevoir une formation d'une matinée sur l'ambroisie.

L'objectif est que la CCDB, comme les communes, puissent prendre place dans la lutte contre cette espèce hautement nuisible.

POURQUOI LUTTER CONTRE CETTE ESPÈCE ?

L'Ambroisie a un **IMPACT SANITAIRE** (pollen très allergisant), **ÉCONOMIQUE** (coûts de santé et diminution des rendements des cultures) et **ENVIRONNEMENTAL** (espèce très résistante)

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



COMMENT AGIR ?

- ▶ Signalez sa présence : www.signalement-ambrosie.fr ou application mobile " Signalement ambrosie "
- ▶ D'avril à mi-août : Arrachez-les en portant au minimum des gants pour vous protéger. Nettoyez les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion. Jusqu'à mi-juillet (avant l'apparition du pollen), vous pouvez les composter. Au-delà, laissez-les sur place.
- ▶ Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées, car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU POUR UN SIGNALEMENT :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07 81 61 79 99 | Tel: 09 67 01 58 68
Email : zna@fredon-aquitaine.org

www.ambrosie.info

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



DU DIAGNOSTIC AU PADD

Après l'analyse de notre territoire lors de la phase « Diagnostic », la phase « élaboration du Projet de territoire », s'est achevée après débat dans les Conseils municipaux et validation du « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (PADD) lors du Conseil communautaire de janvier 2018.

La lettre du PLUi n°3, distribuée en février 2018 dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire communautaire, présente les grandes orientations et axes du PADD.



Les réunions publiques à Mareuil-en-Périgord le 1^{er} mars 2018 et à Brantôme-en-Périgord, le 8 mars 2018 ont permis également de présenter ce projet aux habitants et de répondre aux questions des personnes présentes (compte-rendu des discussions disponible sur le site internet).

DU PROJET DE TERRITOIRE À « OÙ ET COMMENT CONSTRUIRE ? »

Pour expliquer où et comment construire, la stratégie du PADD sera déclinée de façon concrète dans différents documents réglementaires :

► LE DOCUMENT DE ZONAGE

Afin de discuter des limites des zones constructibles au regard des objectifs du PADD, quatre ateliers de secteur, ouverts à tous, ont été organisés en mars 2018. Ce travail a été repris et affiné avec les élus de chaque commune historique.

Le zonage identifiera également des zones naturelles, des zones agricoles et des zones d'activité. Y apparaîtront également le patrimoine naturel et bâti remarquable, les espaces boisés classés etc...

► LE RÈGLEMENT ÉCRIT ET LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Le règlement écrit expliquera ce qui est autorisé ou non en matière d'occupation et d'utilisation du sol pour chaque zone (où et quoi puis-je construire ?, comment j'insère ma construction dans son environnement ?, comment je me raccorde aux réseaux ?) et les OAP traduiront de manière opérationnelle le PADD sur les sites à enjeu (grande zone disponible à la construction dans les bourgs, zone d'activité économique, fonds de vallée...). Ces deux types de document serviront de base aux services instructeurs pour délivrer les certificats d'urbanisme et examiner les demandes de permis de construire ou d'aménagement.

► LE POA (PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS) DE LA POLITIQUE HABITAT

Ce document précisera et détaillera les orientations et objectifs inscrits dans le PADD en matière d'Habitat (résorption de la vacance, renouvellement urbain, lutte contre l'habitat indigne, adaptation des logements aux publics fragiles, ...). Il comprendra également des fiches actions regroupant tout élément d'information nécessaire à la mise en œuvre de cette politique.



MÒVER
Mobilité en Périgord Vert

+ d'infos :
06.75.73.32.12
07.72.16.04.65

MÒVER, la nouvelle plateforme de mobilité du Périgord Vert, a démarré son activité en janvier 2018.

Ses missions :

- L'information sur les aides à la mobilité, l'offre de transport... faire connaître l'existant, via notamment le site internet (mise en ligne prévue mi-septembre 2018).
- L'accompagnement individualisé pour les publics fragilisés en recherche d'emploi et de formation afin de lever leurs freins à la mobilité et d'acquiescer les moyens d'accéder à une mobilité autonome. Cet accompagnement se fait uniquement sur prescription des partenaires (missions locales, pôle emploi, association d'insertion...).
- La coordination et l'animation de partenariats avec les acteurs locaux pour impulser des actions et développer/renforcer des services répondant aux besoins de mobilité des habitants du Périgord Vert.

LE SCOT C'EST QUOI ?

www.scotperigordvert.com



Le Scot (ou **Schéma de cohérence territoriale**) est un syndicat composé des six communautés de communes du Périgord Vert (Pays de Sainte-Aulaye, Pays Ribéracois, Dronne et Belle, Périgord Nontronnais, Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère Périgord).

- Comment habitons-nous et travaillons-nous dans nos campagnes ?
- L'érosion démographique va-t-elle continuer ?
- Sommes-nous condamnés au « déclin » à cause du vieillissement ?
- Comment nos paysages se sont transformés et comment vont-ils évoluer ?
- Quel est le devenir de notre patrimoine ? (culturel, naturel, agricole, forestier, bâti).
- Quels leviers d'actions travailler en commun pour agir ensemble de façon solidaire, élus et acteurs socio-professionnels, pour développer notre territoire ?

C'est sur toutes ces problématiques que le Scot se penche dans le but de réaliser un document de planification territoriale.

Pourquoi vos élus ont-ils fait le choix de fermer les piscines en 2018 et 2019 ?

À la création de la communauté de communes (CCDB) au 1^{er} janvier 2014, les élus ont défini comme d'intérêt communautaire les deux piscines de son territoire à Bourdeilles et Champagnac de Belair.

Depuis, ces deux équipements vieillissants ont fait l'objet de travaux de rénovation pour pallier des dysfonctionnements (fuites, pompes vétustes, manque de sécurisation dans les locaux techniques...) pour un montant total de 51 000 €. Malgré ces travaux, le constat reste le même. Ces réparations ne suffisent pas et avant d'engager de nouveaux travaux onéreux, les élus ont décidé de faire réaliser en 2017 un diagnostic général par des spécialistes pour avoir une vision précise des dysfonctionnements existants.

Cette étude réalisée par le cabinet SODEIRE a relevé de nombreuses carences engageant la sécurité des utilisateurs, mais aussi celle des agents. De plus, elle met également en exergue la nécessaire obligation de rendre accessibles ces équipements aux personnes à mobilité réduite (obligation pour 2021).

L'estimation des travaux de réhabilitation pour les deux piscines s'élève à 1 607 000 €.

La CCDB ne peut actuellement pas financer de tels travaux. Indépendamment du coût de fonctionnement (déficit annuel moyen de 50 000 €/an) l'investissement dans ces travaux après subventions possibles déduites laisserait un reste à charge d'environ 1 500 000 €, qui devrait être financé par de l'emprunt. Cela n'est pas envisageable compte tenu des projets déjà engagés pour les deux ans à venir.

Considérant les risques hygiène et sécurité et les coûts induits par les divers travaux de mises aux normes, la CCDB a fait le choix, à contre cœur, de fermer les piscines de Champagnac de Belair et de Bourdeilles pour les saisons 2018 et 2019.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La CCDB a rencontré des membres du collectif contre la fermeture des piscines le 3 mai dernier. Il a été envisagé d'aller plus loin dans l'estimatif des travaux prioritaires. Un avant-projet sommaire va être chiffré par le cabinet SODEIRE.

CHAQUE SEMAINE DANS NOS MÉDIATHÈQUES

BOURDEILLES	ATELIER BÉBÉS LECTEURS un jeudi par mois de 9h30 à 11h00	RENCONTRE LECTURE un mardi par mois de 16h45 à 17h30	ATELIER ORIGAMI le vendredi de 16h30 à 19h00
-------------	--	--	--

BRANTÔME	ATELIER BÉBÉS LECTEURS un mardi par mois de 9h30 à 11h00	ATELIER ORIGAMI le mercredi de 14h30 à 17h00
----------	--	---

CHAMPAGNAC	ATELIER DESSIN le mardi 14h15-16h15 le samedi 9h00-11h30	LECTURE À L'EPHAD un lundi par mois 15h00-11h15	COURS INFORMATIQUE mardi 10h15-11h15 mercredi 18h-19h jeudi 13h-14h	ATELIER BÉBÉS LECTEURS un mardi par mois 9h00-11h00	ATELIER SPEED BOOKING un samedi par mois 10h30-12h00
------------	--	---	--	---	--

Pensez à vous inscrire dès maintenant aux ateliers dessin peinture et informatique pour la rentrée. **NOMBRE DE PLACES LIMITÉES.**

MAREUIL	ATELIER BÉBÉS LECTEURS un mardi par mois de 10h00 à 11h30	RENCONTRE LECTURE un mardi par mois de 10h00 à 12h00
---------	---	--

Renseignements : 05.53.03.68.50

www.mediathèquesdronneetbelle.jimdo.com

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR À LA SEMAINE DES 4 JOURS

Au 1^{er} septembre 2014, la Communauté de Communes mettait en place les activités périscolaires (TAP) dans toutes les écoles du territoire.

Elle s'appuyait sur un Projet Educatif Territorial, document de travail orientant toute la politique vers l'enfance et la jeunesse et donnant un cadre institutionnel aux intervenants et acteurs locaux.

Suite au vote intervenu lors des différents conseils d'école, les communes respectives ont demandé pour la rentrée 2018, une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées d'enseignement réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Celles-ci ont obtenu un avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

À compter de la rentrée de septembre 2018, la Communauté de Communes, mandatée par les communes pour assurer cette activité, respectera donc la décision de la DASEN et de ce fait n'assurera plus les TAP (Temps d'activités périscolaires).

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Ces informations sont susceptibles d'évoluer au fil de l'année.

du 11 au 22 juil.	"Partir en Livre" programme à retrouver sur : www.mediathèquesdronneetbelle.jimdo.com	Jardin d'ALAIJE Parc de Mareuil Médiathèque Champagnac	organisé par LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DRONNE ET BELLE
18 juillet	"Viva voce"	à Brantôme	organisé par LES AMIS DE BRANTÔME
12 août	"Musique du monde"	à l'Abbaye de Boschaud	organisé par FESTIVILLARS
1 ^{er} septembre	"Contes/musique/théâtre"	à Brantôme	organisé par ALAIJE
6 septembre	"Conférence Simon de Montfort"	à Bourdeilles	organisé par PAMPALIGOSSA
8 septembre	"Balade musicale jardilien"	à Champagnac	organisé par L'ESC LE RUBAN VERT
22 septembre	Théâtre "Tabernacle"	à Brantôme	organisé par LES AMIS DE BRANTÔME
27 septembre	"Rencontre d'auteur Gérard Leconte"	à la bibliothèque de Brantôme	organisé par LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DRONNE ET BELLE
29 septembre	Théâtre "La Der des Ders"	à la salle culturelle de Champagnac	organisé par HISTOIRE ET PATRIMOINE DE NOS CAMPAGNES
29-30 septembre	"Festival arts nomades"	à Léguillac de Cercles	organisé par LEZIDEFUZ
6 octobre	"La grande nuit"	à La Rochebeaucourt	organisé par LA GRANDE MÉTAIRIE
du 8 au 12 oct.	"Résidence C ^{ie} Silex"	à Champagnac	organisé par LA CCDB
14 octobre	"Fête de la parentalité"	à Mareuil	organisé par L'ESC LE RUBAN VERT
du 12 au 14 oct	"Bal en Dronne"	à Bourdeilles	organisé par PAMPALIGOSSA
20 octobre	"Musique et danses des Andes"	à Mareuil	organisé par LA CCDB
9 novembre	"La tireta duberta"	à Condat sur Trincou	organisé par LA CCDB
11 novembre	"Récital piano"	à Brantôme	organisé par LES AMIS DE BRANTÔME
24 novembre	"Contes Gérard Potier"	à Bourdeilles	organisé par LA CCDB
9 décembre	"Contes de Noël"	à Villars	organisé par LES ENFANTS DE NOS VILLAGES
15 décembre	"Contes Jérôme Aubineau"	à Brantôme	organisé par LA CCDB
19 décembre	Théâtre "Prendre l'air"	à Brantôme	organisé par L'ESC LE RUBAN VERT

Suivez l'actualité de nos manifestations sur :

www.dronneetbelle.fr
www.facebook.com/dronneetbelle

Manifestations soutenues par la CCDB dans le cadre de la convention SICC
(Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées – portée par le Département)

MONTÉE EN DÉBIT ET FIBRAGE :

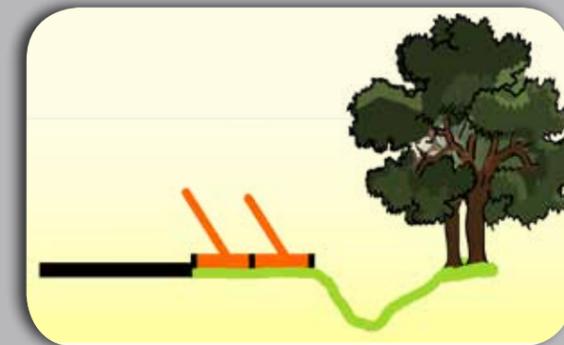
DE NOMBREUX TRAVAUX

SUR DRONNE ET BELLE

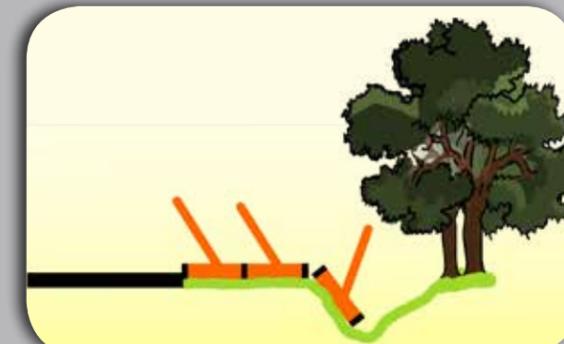
Calendrier et détails sur : www.dronneetbelle.fr

CAMPAGNE DE FAUCHAGE 2018 : DATES ET PROCÉDÉS

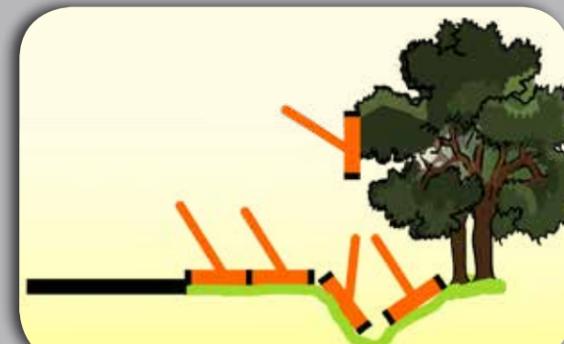
1^{ÈRE} PASSE : DU 30 AVRIL AU 8 JUIN 2018



2^{ÈME} PASSE : ENTRE LE 11 JUIN ET LE 27 JUILLET 2018



3^{ÈME} PASSE : À COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2018



Envie d'aventures ?



SAPEURS-POMPIERS
24

Viens vivre les nôtres !

Deviens SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Devenez sapeur-pompier volontaire !

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des citoyens qui, tout en exerçant une activité professionnelle, ont choisi de se mettre au service de la collectivité. En marge de leur profession, de leurs études, de leur vie familiale, ils se rendent disponibles sur des périodes pendant lesquelles ils peuvent être appelés de jour, comme de nuit pour porter secours ou éteindre un incendie. Ils consacrent également une partie de leur temps libre à la formation.

En Dordogne, 80% des sapeurs-pompiers sont volontaires: autant dire qu'ils constituent la base de l'organisation des secours.

1350

SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES EN DORDOGNE

+ d'infos sur www.sdis24.fr | 05.53.35.82.81

JEU



Cette truffe trouvée sur le territoire Dronne et Belle a été présentée au marché aux truffes de Brantôme cet hiver.

Saurez-vous estimer son poids ?

Solution du précédent numéro

La sépulture de « l'homme debout » se situe à Condat-sur-Trincou.

L'homme aurait demandé à être enterré debout en 1911 pour tenir tête à ses voisins qui l'auraient embêté toute sa vie...

Cette hypothèse, jamais complètement vérifiée, est basée sur l'inscription de la plaque en fonte qui surplombe la tombe :

Boussarie Léonard né le 30 mars 1822 au village du Roc Condat de Nontron je suis été persécuté par de mauvais intrigants je repose tranquile.



1er TRAIL

PARC NATUREL REGIONAL Périgord-Limousin

du PNR Périgord-Limousin

39 Km

19 Km solo

19 Km relais à 2

Tarifs :

- 39 Km - 20 €
- 19 Km - 12 €
- 19 Km relais à 2 - 20 € par équipe
- Rando - 5 €

Randonnée
Animations familles
Restauration sur place

Dimanche 23 septembre 2018
Bussière-Galant (87)
Espace Hermeline

Rens. : 06 76 86 42 86 / info@parpl.com
www.pnr-perigord-limousin.fr/Actualités

Inscriptions :
<https://ok-time.fr/competition/trail-du-par-perigord-limousin/>

